

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

**Exemple : pour un prêt personnel "Aide à l'Installation" d'un montant de 4 000 € sur 48 mois, vous remboursez
48 mensualités de 85,05 € hors assurance facultative. Montant total dû : 4 082,40 €.

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 1% (taux débiteur fixe 1%). Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 2,33 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,36%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 111,84 €. Prêteur Créserfi.

Le Groupe CSF engagé auprès des agents de l'Éducation Nationale vous aide à financer vos projets !

En association avec le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
ou en partenariat avec Préau,
bénéficiez d'offres conçues spécialement pour vos projets :



Préau 

Prêt Immo subventionné Sofiap/CSF ⁽¹⁾

Financez votre résidence principale et bénéficiez d'un taux d'intérêt à

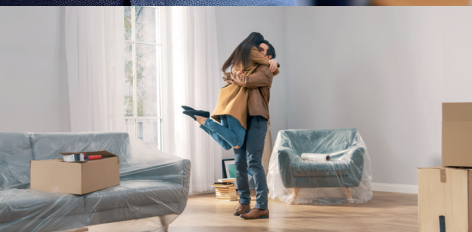
-50% sur un prêt de 20 000 € sur 120 mois*
(offre soumise à conditions)

*Exemple représentatif au 01/10/2023 pour un prêt immobilier amortissable d'un montant de 20 000 € décaissé en une seule fois, d'une durée totale de 120 mois, au taux annuel débiteur fixe de 1,95%, le remboursement s'effectue en 120 mensualités de 183,58 € (hors assurance). Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 2,99%. Ce taux inclut : 1,95% d'intérêts, 3,67 € de cotisation d'assurance, et 557,99 € de frais de garantie. Le coût total du crédit est de 3 027,99€, soit un montant total dû par l'emprunteur de 23 027,99 €. Une sûreté réelle sera demandée pour l'octroi du prêt. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEA) de l'assurance obligatoire décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail est de 0,42%. Le montant total dû au titre de l'assurance sur la durée du prêt s'élève à 440,40 € et la cotisation mensuelle 3,67€ à régler avec l'échéance du crédit.

Regroupement de crédits Offre Équilibre ⁽²⁾

300€ offerts⁽²⁾ sur votre première mensualité !
(offre soumise à conditions)

À très vite !



Prêt personnel Aide à l'installation ⁽³⁾

Empruntez de 2 000 à 4 000 €
sur 24 à 48 mois à 1% TAEG fixe**



Offre valable jusqu'au 31/12/2023. Voir conditions au dos.

PRENEZ RDV AVEC VOTRE CONSEILLER CRÉSERFI DE PROXIMITÉ

05 59 27 95 53 verhaeghe@csf.fr
(appel non surtaxé)



Crédit
Social des
Fonctionnaires

Crésérfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

Préau 

Soutenu par
LE MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

 **sofiap**

(1) Offre de crédit immobilier destinée à tous les personnels actifs et retraités du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, adhérents de Préau et adhérents/cotisants du CSF, après étude et acceptation définitive du dossier par le prêteur, SOFIAP. L'offre de financement SOFIAP est constituée :

▪ d'un prêt immobilier principal d'un montant minimum de soixante mille euros (60 000 €) selon le barème de SOFIAP en vigueur, durée de remboursement jusqu'à vingt-cinq (25) ans, à taux et échéances fixes.

▪ d'un prêt immobilier subventionné, dénommé Prêt immobilier SOFIAP & CSF, d'un montant fixe de 20 000 € pour l'acquisition d'une résidence principale située en France métropolitaine, à taux préférentiel sur 120 mois maximum. Conditions d'éligibilité : être adhérent à l'association Préau et être à jour de sa cotisation au CSF. Prise en charge de 50% des intérêts du Prêt immobilier SOFIAP & CSF sur la base du barème des prêts immobiliers SOFIAP avec moins de 10% d'apport au jour de l'accord en vigueur à la date de souscription dans la limite de l'enveloppe de bonification attribuée.

Prêteur : SOFIAP (Société Financière pour l'Accession à la Propriété), SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 68 137 755 € - Siège social et adresse postale : 64 rue de Saintonge, 75003 Paris - SIREN 391 844 214 RCS PARIS - IDU REP Papiers FR276343_03RYBR, est immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 025 372 au titre de l'activité réglementée suivante : Intermédiaire en Assurance (IAS), catégorie Courtier en Assurance (COA). L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 - 75009 Paris Cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr>. SOFIAP propose une assurance emprunteur qui garantit le remboursement de votre crédit immobilier en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité temporaire.

Partenaire : CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.oriass.fr) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre de prêt. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

(2) L'association CSF vous rembourse 300 € sur votre première mensualité de regroupement de crédits. Offre réservée aux bénéficiaires adhérents Préau, adhérents/ cotisants du CSF à jour de leur cotisation pour un seul prêt regroupement de crédits par foyer. L'offre de prêt émise par le partenaire prêteur de Créserfi doit avoir été signée par l'emprunteur et les fonds débloqués entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 janvier 2024. Les emprunteurs répondant aux critères doivent transmettre l'offre de prêt signée et éditée par le partenaire prêteur de Créserfi ainsi qu'un RIB et leur attestation adhérent Préau. Ces pièces seront à transmettre par email à l'adresse pretsbonifies@csf.asso.fr entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mars 2024 à minuit. Seuls les 40 premiers dossiers éligibles seront remboursés sous réserve du déblocage du prêt souscrit par l'intermédiaire de Créserfi avant le 31 janvier 2024. Les personnes éligibles à l'offre en seront informées par email et recevront un virement.

Créserfi et ses partenaires prêteurs : CREDIT LIFT est une marque de CA Consumer Finance, SA au capital de 554 482 422 €. Siège social : 1 rue Victor Basch CS 70001 91068 MASSY Cedex, 542 097 522 RCS Évy. Mandataire d'intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n°07 008 079 (www.oriass.fr) ; **Banque EDEL** - SNC au capital de 150 134 754 € - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 Labège cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 036 333 (www.oriass.fr) ; **BNP Paribas Personal Finance** - Établissement de crédit - SA au capital de 546 601 552 € - 542 097 902 RCS Paris - Siège social : 1, Bd. Haussmann 75009 Paris France - Intermédiaire en assurance immatriculé sous le numéro 07 023 128 (www.oriass.fr) ; **CFCAL - LE CRÉDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE** (CFCAL Banque), SA au capital de 5 582 797 €, dont le siège social est situé au 1, rue du Dôme (67000) Strasbourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 568501282B - Mandataire d'Assurance sous le N°ORIAS 07 029 152 ; **CREATIS** - SA à Conseil d'Administration au capital de 52 900 000 € - Siège social : 61 avenue Halley - Parc de la Haute Borne - 59650 Villeneuve d'Ascq - RCS Lille Métropole sous le n°B 419 446 034 - Enregistrée à l'ORIAS en tant que Courtier d'assurance ou de réassurance sous le numéro 07005776 (www.oriass.fr) ; **CRÉDIT MUNICIPAL PUBLIC ET SOLIDAIRE** - Établissement public communal de crédit et d'aide sociale - Siège social : 29 rue du Mirail 33074 Bordeaux cedex - SIRET 263 306 367 00016 - Mandataire en assurances, N° ORIAS 08043988 (www.oriass.fr) vous proposent le "regroupement de crédits". Il est sous réserve d'acceptation par le prêteur après étude de votre situation financière.

En cas de regroupement de crédits à la consommation ou en même temps de crédits immobiliers, dont frais et indemnités éventuels, représentant moins de 60 % du total : le prêteur proposera une offre de prêt personnel sauf s'il exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou sur un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Si le regroupement de crédits ne concerne que des crédits immobiliers ou si la part des crédits immobiliers rachetés, dont frais et indemnités éventuels, dépasse 60 % du total ainsi que dans tous les cas où le prêteur exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, le prêteur proposera une offre de prêt immobilier. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de contrat.

(3) Le prêt "Aide à l'installation" est bonifié par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse ainsi que par l'association CSF qui prennent en charge une partie des intérêts de votre prêt. Le droit d'entrée individuel à l'association CSF et la 1^{ère} année de cotisation sont également pris en charge par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr.

CRÉSERFI, la société de financement du CSF, propose le Prêt personnel " aide à l'installation " de 2 000 € à 4 000 € sur 24 à 48 mois à 1% TAEG fixe. Prêt sous réserve d'acceptation du prêteur CRÉSERFI après étude de la situation financière des emprunteurs. Il est réservé à tous les agents titulaires, stagiaires en position d'activité au sein du ministère et aux personnels contractuels de droit public ayant un contrat à durée indéterminée, affectés dans un département métropolitain ou d'Outre-Mer, dans un délai de moins de 6 mois suivant l'installation dans un nouveau logement (justificatif à fournir). Cette offre, valable en France métropolitaine et en Corse, n'est pas cumulable avec un autre crédit bonifié par CSF Association, n'est valable que pour une seule utilisation par foyer, dans la limite de l'enveloppe allouée par le Ministère de l'éducation nationale et ce jusqu'au 31/12/2023.

Contrat d'assurance facultative n°9764 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).

Préau est l'association du ministère de l'éducation nationale proposant, à travers un portail unique, des tarifs préférentiels pour de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives, touristiques. L'établissement siège de PREAU, dont le numéro de SIRET est le 900 449 521 00013, est basé au 110 rue de Grenelle à PARIS (75007).

Les informations collectées par le groupe CSF sont traitées afin de piloter notre relation commerciale avec vous. Ce traitement est basé sur l'intérêt légitime du groupe CSF. Ces informations sont conservées pendant trois ans à date du dernier contact commercial que vous avez eu avec nous. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez vous rendre dans la rubrique « mentions légales » sur le site www.csf.fr.

Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et liberté ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement (droit à l'oubli), d'opposition, à la limitation, à la portabilité, ainsi que de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits, vous pouvez écrire à DPO - Groupe CSF - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 9, ou bien : DPO-Groupe-CSF@csf.fr ou encore en vous connectant à l'espace Mon Compte sur le site www.csf.fr. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous disposez d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale en vous adressant à DPO - Groupe CSF - 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris.

PRENEZ RDV AVEC VOTRE CONSEILLER CRÉSERFI DE PROXIMITÉ

05 59 27 95 53 verhaeghe@csf.fr
(appel non surtaxé)



Crédit
Social des
Fonctionnaires

Créserfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

En savoir plus sur CSF.FR



Groupe CSF : Services aux adhérents ■ Crédits ■ Assurances ■ Épargne

Crédit Social des Fonctionnaires, association / Créserfi, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / CSF Patrimoine, une marque de CSF Assurances pour le conseil en gestion de patrimoine.